

 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

DATE DU CONTRÔLE ADRESSE DU CONTRÔLE 29/09/2025 (10:25 - 11:00) Place de la Station 10 - 7181

N° Compte BE57 0688 9789 1035

AGENT VISITEUR Thierry Van Vooren
TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)

TVA BE0536501654



RÉF. 158/2025/118491/D01:1



|) DONNÉES GÉNÉRALES | | | |
|------------------------------------|--|--|--|
| Adresse de l'installation | Place de la Station 10 - 7181 Seneffe | | |
| Type de locaux | Unité d'habitation (maison) | | |
| Objet du contrôle | Demande dans le cadre d'une vente | | |
| Propriétaire | | | |
| Responsable des travaux | non communiqué | | |
| Dérogations applicables/appliquées | Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.) | | |
| | | | |



DONNÉES DU RACCORDEMENT

| / DONNELS DO KAGGORDEMENT | |
|---|----------------------------|
| Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) | ORES ASSETS |
| Code EAN | Non communiqué |
| Numéro du compteur | 12737625 |
| Index jour/nuit | 065526,3/036325,4 |
| Type de coupure générale | Disjoncteur |
| Câble compteur - tableau | VVB 4 x 10 mm ² |
| Tension nominale de service | 230V - AC |
| Courant nominal de la protection de branchement | 40A |
| | |

· CONTRÔLE

| Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) | de position | Pas OK | Nombre de tableaux 3 | Nombre de circuits 6+11+6 |
|--|----------------------------|-----------------------------------|---|---|
| Les fondations datent | D'avant le 1/10/1981 | | Dispositif différentiel de tête | ID - 40A - 30mA - type A - test pas OK |
| Type d'électrode de terre | Piquets | | Dien esité différential auralémentaire | |
| Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω) | 19,4 | | Dispositif différentiel supplémentaire | ID - 40A - 30mA - type A - test OK |
| Conformité des liaisons équipotentielles et des PE | Pas OK | | Fixation/Etat/Détérioration matériel | Pas OK |
| Test de continuité | Pas concluant Concluant | | Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles | Pas OK |
| Contrôle boucle de défaut | | | Protection contre les contacts directs | Pas OK |
| Protection contre les contacts indirects Pas OK Pas OK | | | Résistance générale d'isolement (MΩ) | 85,7 |
| | | Adéquation DPCDR – prise de terre | Pas OK | |
| | | | Adéquation protections surintensités – sections | ок |

CONCLUSION: NON CONFORME



A la date du 29/09/2025, l'installation électrique de Place de la Station 10 - 7181 Seneffe n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 29/09/2026.

Signature de l'agent





5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 158/2025/118491/D01:1

> LISTE DES INFRACTIONS

- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. -
- Les circuits, les appareils de coupure et/ou les dispositifs de protection ne sont pas
- repérés de manière claire et visible. 3.1.3. Les liaisons équipotentielles supplémentaires dans la salle de bain pour toutes les parties métalliques simultanément accessibles et les conducteurs de protection de tous les appareils et machines électriques ne sont pas réalisées. 4.2.3.2.;5.4.4.2.;7.1.4.4.;8.2.1.
- Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions. - 5.2.6.1
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés. - 4.2.2
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. - 3.1.3.3.a Un/des DPCDR (différentiel) n'est/sont pas conforme(s). -
- 5.1.3.3.;5.3.5.3.;8.2.1.;8.2.2.
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. - 4.2.3.2.:5.4.4.1.:8.2.1
- Il faut revoir la fixation d'un/des luminaire(s) 1.4 / 9.1
- Une machine à laver et/ou assimilé est raccordée via un cordon multiprise. 5.2.6.2.

REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres
- L'habitation est encombrée problèmes d'accessibilité, de visibilité. L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent lave-vaisselle
- Les schémas unifilaires et plans de position doivent renseigner l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas. L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a
- pu être vérifié.
 Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

- Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :
 a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
 b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension
- et à très basse tension soient en tout temps observés ; c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
 e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
 f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
 h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 158/2025/118491/D01:1

→ ANNEXES

Autre(s)







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 158/2025/118491/D01:1

→ ANNEXES

Autre(s)







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 158/2025/118491/D01:1

→ ANNEXES

Autre(s)



